

CGV-111126

UNIVERSITÉ DE MONCTON

217^e séance du

CONSEIL DES GOUVERNEURS

Le 26 novembre 2011

de 9 h 30 à 16 heures

Salon du Chancelier Pavillon Léopold Tailleur

Campus de Moncton

PRÉSENCES

Georges Arsenault	Atlantique (IPÉ)	Bill Lévesque	Extérieur des régions
Lise Bastarache	Extérieur du NB (Candiac)	Vaughne Madden	Atlantique (NE)
Alain Bossé	Nord-Ouest	André G. Richard, président	Sud-Est
Michel Cardin	Professeur (Moncton)	Milaine Roy	Étudiante (Shippagan)
Louis R. Comeau, chancelier	U de M	Pauline Roy	Nord-Est
Léandre Cormier	Sud-Est	Jean Soucie	Nord-Ouest
Lacina Coulibaly	Professeur (Edmundston)	<u>Observatrices et observateurs</u>	
Annie C. Daneault	Nord-Ouest	Paul Albert, vice-recteur	Edmundston
Marie-France Doucet	Association des anciens anciennes et amis (Moncton)	Neil Boucher, vice-recteur, enseignement et recherche (VRER)	U de M
Liette Dumas-Sluyter	Extérieur du NB (Ottawa)	Lynne Castonguay, secrétaire générale (SG)	U de M
Alvery (Bill) Ferguson	Extérieur des régions	Marie-Linda Lord, vice-rectrice, affaires étudiantes et internationales (VRAEI)	U de M
Yvon Fontaine, recteur et vice-chancelier	U de M	Marie-Paule Martin, secrétaire d'assemblée	Moncton
Yves Gagnon	Nord-Est	Jocelyne Roy Vienneau, vice-rectrice	Shippagan
Daniel Héту	Professeur (Shippagan)	Richard Saillant, vice-recteur, administration et ressources humaines (VRARH)	U de M
Hermel Landry	Association des anciens anciennes et amis (Edmundston)	Thérèse Thériault, directrice, Service des communications	Moncton
Raymond Lanteigne	Association des anciens anciennes et amis (Shippagan)		
Ghislain LeBlanc	Étudiant (Moncton)		
Louis Léger	Sud-Est		

ABSENCES MOTIVÉES : Danys Delaquis, Patrick Lavoie et Ivan Robichaud

TABLE DES MATIÈRES

		Page
1.	OUVERTURE	4
2.	MINUTE DE RECUEILLEMENT	4
3.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	4
4.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	4
5.	CORRESPONDANCE	4
6.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.	4
7.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-110917 (réunion régulière)	4
8.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL	5
9.	RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	5
10.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-111107	6
11.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)	6
	11.1 Rapport des ressources humaines	6
	11.2 Nominations de cadre	11
	11.2.1 Doyenne des Études au Campus de Shippagan	11
	11.2.2 Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales	11
	11.2.3 Directeur de l'École de psychologie	11
	11.3 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Gestion des risques	11
	11.4 Achat de terrain - Campus de Shippagan	11
	11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire	11
12.	RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-111005	15
13.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CCJ-111005	15
	13.1 Évaluation des programmes de science politique	15
14.	NOMINATION U DE M DÉVELOPPEMENT INC.	17
15.	RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-111031	17
16.	RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE	17
	16.1 Modifications aux articles 41 et 43 des Statuts et règlements	17
	16.2 Formulaire sur les conflits d'intérêts	18
17.	RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE	18
	17.1 Principes directeurs du budget 2012-2013	18
	17.2 Tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013	18
18.	RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION	19
19.	RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT	19
20.	PRÉSENTATION : FACULTÉ D'INGÉNIERIE	19
21.	AFFAIRES NOUVELLES	20
	21.1 Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton	20
22.	PROCHAINE RÉUNION	20
23.	ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	20
24.	CLÔTURE	21

DOCUMENTS	22
Document A : Lettre de Michel Cardin	A(1-6)
Document B : Ordre du jour adopté	B(1)
Document C : Rapport du recteur et vice-chancelier	C(1-18)
Document D : Procès-verbal CCJ-111005	D(1-22)
Document E : Modifications aux Statuts et règlements	E(1-11)
Document F : Principes directeurs du budget 2012-2013	F(1)
Document G : Tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013	G(1)
Document H : Présentation de la Faculté d'ingénierie	H(1-24)
Document I : Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton	I(1-4)

Nota bene :

- 1) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.
- 2) Les procès-verbaux du Conseil des gouverneurs peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.umoncton.ca/etudeacadiennes/centre/archivescum/arcum2.html>
- 3) Par mesure d'économie et conformément à la résolution R : 13-CGV-960615, la présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. On peut consulter la version complète ou se procurer une photocopie des annexes au Secrétariat général.

1. OUVERTURE

9 h 40 : le président, Maître André G. Richard, c.r., souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte. Il donne la liste des personnes excusées. Il s'agit de la 217^e séance du Conseil des gouverneurs.

2. MINUTE DE RECUEILLEMENT

Le président demande aux membres d'avoir une pensée pour les personnes suivantes qui sont décédées récemment :

Mathieu Maillet, décédé le 2 octobre 2011. Il était un étudiant de la Faculté des sciences au Campus de Moncton.

Robert Thiel, décédé le 12 octobre 2011. Il était un professeur à la retraite de l'Université de Moncton, Campus de Moncton.

3. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

Tout est en règle selon la secrétaire générale.

5. CORRESPONDANCE

5.1 Lettre de Michel Cardin

Voir le Document A, p. 1-6

Lettre de Michel Cardin, en date du 11 novembre 2011, adressée aux membres du Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton. Cette correspondance sera traitée au point 11.5 de l'ordre du jour.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document B, p. 1

Modifications :

- ▶ Modification du titre du point 11.2 pour qu'il devienne *Nominations de cadre*.
- ▶ Ajout au point 21 *Affaires nouvelles* : Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton.

R : 01-CGV-111126

Louis Léger, appuyé par Alain Bossé, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'ordre du jour tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-110917 (RÉUNION RÉGULIÈRE)

Corrections :

- ▶ À la page 5, point 9, quatrième paragraphe, dernière ligne, il faut lire : « ...en octobre et novembre dans le but de négocier une entente. »

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CGV-110917 (RÉUNION RÉGULIÈRE) (suite)

- ▶ À la page 11, point 20.1, la dernière phrase devrait se lire : À la demande du président du Conseil des gouverneurs, Michel Cardin et Ghislain LeBlanc sont invités à se retirer. Daniel Héту et Marie-Linda Lord se sont également retirés.
- ▶ À la page 12, première ligne, il faut lire : 20.1.

R : 02-CGV-111126

Annie C. Daneault, appuyée par Raymond Lanteigne, propose :

« Que le procès-verbal CGV-110917 (réunion régulière) soit adopté tel qu'il a été corrigé. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Aucune.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Voir le Document C, p. 1-18

Le recteur et vice-chancelier présente son rapport qui porte sur les points suivants : a) dossiers prioritaires (négociations de conventions collectives; financement pluriannuel; plan de relance de la formation en foresterie; programme d'appui à la réussite des études; recrutement étudiant; développement de l'axe santé; classement Maclean's; Centre de recherche sur les feuillus nordiques; constructions et infrastructure; Corporation U de M Développement Inc.; collaboration Université de Moncton / CCNB; évaluation des programmes; recrutement de cadres académiques; réflexion stratégique sur les grands risques institutionnels; évaluation des risques de la sécurité en technologie de l'information; et collation d'automne); b) activités et dossiers divers (125^e anniversaire du Musée acadien; formation aux relations internationales; mission en Finlande; artistes en résidence; insertion dans le milieu au Campus de Shippagan; tournoi de golf de la Fondation Sain-Louis-Maillet; anciens et amis; développement universitaire; c) publications, prix, distinctions.

Négociations collectives

Au Campus de Moncton, les négociations se sont poursuivies tout au long des mois de septembre et octobre. Le 26 octobre dernier, l'ABPPUM a demandé formellement à la ministre de l'Éducation postsecondaire, Formation et Travail qu'une conciliatrice ou un conciliateur soit nommé. Les négociations ont repris à la suite de la nomination d'une conciliatrice.

Au Campus de Shippagan, le processus de négociation avec l'APPUMCS suit son cours.

Financement pluriannuel

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé, à la suite de l'élection provinciale, qu'il souhaitait assurer un financement pluriannuel aux universités. Pour ce faire, une entente pluriannuelle serait négociée avec les quatre universités publiques. Un groupe de travail, composé des vice-recteurs aux finances, a préparé une série de documents portant sur la structure des coûts et les projections financières. Les négociations se poursuivent, mais l'état des finances publiques est une considération de plus en plus importante dans les discussions.

Plan de relance de la formation en foresterie

Un rapport préliminaire, préparé par le consultant Claude Godbout, a été déposé le 31 octobre. Ce rapport propose des pistes de solution en tenant compte des contextes internes et externes afin de mettre en place un plan de relance. Le rapport final sera déposé au mois de décembre et sera distribué au corps professoral de la Faculté de foresterie.

9. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER (suite)

Développement de l'axe santé

Le recteur et vice-chancelier explique que le développement de l'axe santé est un dossier fort complexe. À ce moment-ci, trois dossiers sont très actifs, soit le renouvellement du partenariat avec l'Université de Sherbrooke qui permettrait de continuer l'offre du programme prédoctoral en médecine; le développement du Centre hospitalier universitaire (CHU); et la préparation de la demande de financement pour la phase IV (2013-2018) des projets découlant du Consortium national de formation en santé (CNFS).

Un gouverneur indique qu'il y a des inquiétudes dans le nord de la province au sujet du développement du CHU et son impact sur les services. Le recteur et vice-chancelier indique que le dossier du CHU n'avance pas au rythme souhaité; il indique que ce dossier est nouveau pour tous les partenaires et qu'il serait important d'identifier les étapes menant à l'établissement de la structure de gouvernance du CHU. L'implantation du CHU est importante pour le développement de la recherche à l'Université et ailleurs. Selon le recteur et vice-chancelier, il devrait y avoir un dialogue sur la recherche en santé et son lien avec le CHU.

Publications, prix et distinctions

Un gouverneur indique que dans la section Publications, prix et distinctions du rapport du recteur et vice-chancelier, il semble ne pas y avoir une attention suffisante dans le domaine de la création et de la culture. Le recteur et vice-chancelier indique que son rapport est composé d'extraits divers des activités publiques des membres de la communauté universitaire. Par souci d'équilibre pour les uns et les autres, il tire ses informations des documents publics comme l'Hebdo-Campus et le site Web.

R : 03-CGV-111126

Jean Soucie, appuyé par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le rapport du recteur et vice-chancelier. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

10. RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CEX-111107

R : 04-CGV-111126

Georges Arsenault, appuyé par Milaine Roy, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal CEX-111107. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CEX)

11.1 Rapport des ressources humaines

Le vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines présente le rapport des ressources humaines en vertu de la *Politique de gestion des ressources humaines* adoptée par le Conseil des gouverneurs (CGV-030426) et des dispositions prévues aux paragraphes 87(1) et 88(1) des *Statuts et règlements*, et compte tenu des objectifs visés par cette politique et ces règlements.

11.1 Rapport des ressources humaines (suite)

CAMPUS D'EDMUNDSTON (UMCE)

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Qu'une année sabbatique de type¹ « B » soit accordée à la professeure et au professeur suivants pendant l'année universitaire 2012-2013 (du 1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013) :

Lacina COULIBALY
Nicole LANG

Faculté de foresterie
Secteur des sciences humaines

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU PROMOTION

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 32 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, il est recommandé :

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée en 2012 au professeur **Luc VIGNEAULT** (Secteur des sciences humaines) à compter de sa date d'anniversaire d'embauche à l'UMCE.

R : 05-CGV-111126

Yves Gagnon, appuyé par Daniel Héту, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus d'Edmundston telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R05

Pour 22

Abstention 1

ADOPTÉE

CAMPUS DE MONCTON (UMCM)

ANNÉES SABBATIQUES

En conformité avec les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM (unité 1) et l'Université, il est recommandé qu'une année sabbatique soit attribuée aux professeures et aux professeurs suivants :

FACULTÉ D'ADMINISTRATION

Alidou OUÉDRAOGO

Département d'administration

Type² A

1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Andrée ROY

Département de comptabilité

Type B

1^{er} janvier 2013 au 31 août 2013

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES SOCIALES

Patricia BALCOM

Département d'anglais

Type A

1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Jean-Luc BONNAUD

Dép. d'histoire et de géographie

Type A

1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Annette BOUDREAU

Département d'études françaises

Type A

1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

¹ Selon les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention collective entre l'ABPPUMCE et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

² Selon les dispositions de l'article 27 de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin et exceptionnellement du 1^{er} janvier au 31 décembre, une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre, et une année sabbatique de type « C » est d'une durée de 6 mois, soit du 1^{er} janvier au 30 juin ou du 1^{er} juillet au 31 décembre.

11.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)

Omer CHOUINARD Département de sociologie (Programme de MÉE)	Type C	1 ^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013
Louis CORRIVEAU Département d'économie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Guillaume FORTIN Dép. d'histoire et de géographie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
André LAPOINTE Département des arts visuels	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Sylvain VÉZINA Département d'administration publique	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

FACULTÉ DE DROIT

Serge ROUSSELLE	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
------------------------	--------	--

FACULTÉ D'INGÉNIERIE

Azeddine KADDOURI Département de génie électrique	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
---	--------	--

FACULTÉ DES SCIENCES

Normand BEAUDOIN Dép. de physique et d'astronomie	Type B	1 ^{er} mai 2012 au 31 décembre 2012
Samuel GAUDET Dép. de mathématiques et statistique	Type B	1 ^{er} janvier 2013 au 31 août 2013
Claude GAUTHIER Dép. de mathématiques et statistique	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Gilles MIRON Département de biologie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Chadia MOGHRABI Département d'informatique	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Luc TREMBLAY Département de chimie et biochimie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013

Année sabbatique reportée : L'année sabbatique de type « C » accordée pour la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011 au professeur **Abdelaziz NAÏT AJJOU** (Département de chimie et biochimie) est reportée, à la demande de l'Université, à l'année universitaire 2012-2013, notamment pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Mireille LEBLANC Département d'enseignement au primaire et de psychopédagogie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Clémence MICHAUD Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines	Type B	1 ^{er} janvier 2013 au 31 août 2013
Kabulé W. WÉVA Département d'enseignement au secondaire et des ressources humaines	Type B	1 ^{er} mai 2012 au 31 décembre 2012

FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SANTÉ ET DES SERVICES COMMUNAUTAIRES

Suzanne DUPUIS-BLANCHARD École de science infirmière	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Douglas FRENCH École de psychologie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Pierre GODBOUT École de science infirmière	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
Roger LEBLANC École de kinésiologie et récréologie	Type A	1 ^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013
John TIVENDELL École de psychologie	Type C	1 ^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013

11.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)**ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU PROMOTIONS**

En conformité avec les stipulations du paragraphe 25.32 ainsi qu'à celles des annexes « E » et « F » de la Convention collective entre l'ABPPUM et l'Université de Moncton, il est recommandé :

Que la promotion au rang d'agrégé et la permanence d'emploi soient attribuées à compter du 1^{er} janvier 2012 à la professeure et au professeur suivants :

Horia-Daniel IANCU	École de kinésiologie et de récréologie
Vivi KOFFI	Département d'administration

Que la promotion au rang d'agrégé et la permanence d'emploi soient attribuées à compter du 1^{er} juillet 2012 aux professeurs suivants :

Nicolas LAMBERT	Faculté de droit
Gilles ROBICHAUD	Département de chimie et biochimie
Denis ROY	Faculté de droit

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} janvier 2012 au professeur **Gervais MBARGA** (Programme d'information-communication).

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 aux professeures et au professeur suivants :

Suzanne HARRISON	École de science infirmière
Jeremy HAYHOE	Département d'histoire et de géographie
Nicole LIRETTE-PITRE	Département d'enseignement au secondaire et ressources humaines
Carole TRANCHANT	École des sciences des aliments, de nutrition et d'études familiales

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 aux professeures et aux professeurs suivants :

Ann BEATON	École de psychologie
Sylvie BLAIN	Département d'enseignement au primaire et psychopédagogie
Viktor FREIMAN	Département d'enseignement au primaire et psychopédagogie
Serge GAUVIN	Département de physique et d'astronomie
Richard GIBSON	Département de musique
Alain HACHÉ	Département de physique et d'astronomie
Souad H'MIDA	Département d'administration
Jean SAINT-AUBIN	École de psychologie

CONGÉ ADMINISTRATIF

En conformité avec les dispositions prévues aux résolutions adoptées à cet effet par le Conseil des gouverneurs (R : 17-CGV-841208 et R : 33-CGV-860412) eu égard au statut des vice-doyennes et des vice-doyens (incluant les directrices et les directeurs d'écoles intégrées), il est recommandé :

Qu'un congé administratif de douze mois soit accordé à **Sylvie Robichaud-Ekstrand** (École de science infirmière) pour l'année universitaire 2012-2013, notamment pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

11.1 **Rapport des ressources humaines** (suite)**R : 06-CGV-111126**

Léandre Cormier, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les années sabbatiques, l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion et le congé administratif au Campus de Moncton tels que présentés dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

CAMPUS DE SHIPPAGAN (UMCS)**ANNÉE SABBATIQUE**

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Qu'une année sabbatique de type³ « A » d'une durée de douze mois soit accordée à la professeure **Louise BEAULIEU** (Secteur administration, arts et sciences humaines) pour l'année universitaire 2012-2013, soit pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2013.

ATTRIBUTION DE LA PERMANENCE D'EMPLOI ET/OU PROMOTIONS

En conformité avec les dispositions prévues à l'article 30 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, il est recommandé :

Que la permanence d'emploi soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 à la professeure **Samira BARMAKI** (Secteur sciences).

Que la promotion au rang d'adjoint soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 aux professeures suivantes :

Claudine AUGER Secteur arts et sciences humaines
Anne FAURÉ Secteur sciences

Que la promotion au rang d'agrégé soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 à la professeure **Emmanuelle TREMBLAY** (Secteur arts et sciences humaines).

Que la promotion au rang de titulaire soit attribuée à compter du 1^{er} juillet 2012 à la professeure et au professeur suivants :

Nathalie BOIVIN Secteur science infirmière
Maurice BEAUDIN Secteur arts et sciences humaines.

R : 07-CGV-111126

Annie C. Daneault, appuyée par Alvery (Bill) Ferguson, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte l'année sabbatique et l'attribution de la permanence d'emploi et/ou promotion au Campus de Shippagan telles que présentées dans le Rapport des ressources humaines. »

Vote sur R07

Pour 22

Abstention 1

ADOPTÉE

³ Selon les dispositions prévues à l'article 36 de l'Entente collective entre l'APPUMCS et l'Université, une année sabbatique de type « A » est d'une durée de 12 mois, normalement du 1^{er} juillet au 30 juin, et une année sabbatique de type « B » est d'une durée de 8 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 août ou du 1^{er} mai au 31 décembre.

11.2 Nominations de cadre

11.2.1 Doyenne des Études au Campus de Shippagan

R : 08-CGV-111126

Yvon Fontaine, appuyé par Raymond Lanteigne, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la prolongation du mandat de **Marthe Robichaud** pour le poste de doyenne par intérim des Études au Campus de Shippagan pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012. »*

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

11.2.2 Vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales

R : 09-CGV-111126

Yvon Fontaine, appuyé par Lise Bastarache, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la prolongation du mandat de **Jean-François Thibault** pour le poste de vice-doyen par intérim de la Faculté des arts et des sciences sociales pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012. »*

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

11.2.3 Directeur de l'École de psychologie

R : 10-CGV-111126

Yvon Fontaine, appuyé par Georges Arsenault, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la prolongation du mandat de **Léandre Desjardins** pour le poste de directeur par intérim de l'École de psychologie pour la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012. »*

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

11.3 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Gestion des risques

Ce point a été traité dans le Rapport du recteur et vice-chancelier.

11.4 Achat de terrain - Campus de Shippagan

Le Conseil des gouverneurs prend connaissance de l'achat d'un terrain adjacent à ceux de l'Université de Moncton - Campus de Shippagan. Ce terrain, situé sur le coin de l'avenue de l'Église et de la 12^e rue, s'avère fort intéressant pour les besoins futurs du Campus de Shippagan. Le Conseil note qu'aucun emprunt financier n'a été nécessaire pour l'achat du terrain.

11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire

Le président fait la lecture des recommandations R : 17-CGV-110917 et R : 18-CGV-110917 portant sur une requête en révision judiciaire dans le dossier de la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Il explique que, puisque les demandeurs, soit Serge Rousselle et Yvon Dandurand, ont retiré la requête, les deux résolutions sont devenues caduques.

Le président fait la lecture de la résolution R : 16-CGV-110917. Celle-ci demande au Comité exécutif de se pencher sur la question d'une violation possible du principe de confidentialité et de formuler une recommandation au Conseil des gouverneurs. Le président explique que le Comité exécutif a discuté de cette résolution à huis clos. Le Comité a constaté que certains propos élaborés dans les affidavits à l'appui de la requête

11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire (suite)

de Serge Rousselle et de Yvon Dandurand révélait que des documents strictement confidentiels émanant du Comité consultatif de sélection avaient été transmis aux requérants. Malgré le retrait de la requête, il demeure que, selon le Comité exécutif, il y a eu un bris du principe de confidentialité. Devant cette situation, le Comité exécutif souhaite que la présidente du Comité de gouvernance et le président du Conseil des gouverneurs rencontrent les interlocuteurs, au besoin, afin de tirer les choses au clair. La rencontre pourrait avoir lieu en janvier ou février 2012.

Par ailleurs, le président rappelle qu'une note adressée aux membres du Conseil des gouverneurs a été présentée comme correspondance et que cette note serait discutée à ce point. À ce titre, il donne la parole à Michel Cardin, gouverneur et président de l'ABPPUM.

Point d'ordre : Le recteur et vice-chancelier rappelle qu'il n'est pas dans les habitudes du Conseil des gouverneurs de convoquer les journalistes. Il explique qu'un journaliste est présentement dans le lobby du rectorat et semble attendre la fin de la réunion pour poser des questions. Le recteur rappelle que les délibérations du Conseil ont un caractère privé. Le recteur demande si la discussion qui s'enclenche deviendra publique à la suite de la réunion.

Sur ce point d'ordre, Michel Cardin explique que les journalistes sont au courant du dépôt d'un blâme formel adressé au Conseil des gouverneurs. Il reconnaît que les journalistes voudront poser des questions sur ce dossier. Monsieur Cardin rappelle les principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions postsecondaires. Il attire l'attention des gouverneurs sur le point du document qui se lit comme suit : « Les résultats des délibérations confidentielles devraient généralement être divulgués le plus tôt possible lors d'une séance publique. » Selon monsieur Cardin, ce que l'on dit au Conseil pourrait être rapporté aux médias, si nécessaire, selon les questions posées.

Le président du Conseil des gouverneurs rappelle que l'Université de Moncton est régie par les Statuts et règlements de l'Université de Moncton. Il rappelle que l'ACPPU n'est pas un organisme qui régit l'Université de Moncton. Il reconnaît que l'Université peut s'inspirer des politiques de l'ACPPU et des principes de transparence élaborés dans le document. Toutefois, il note que les approches de l'ACPPU ne contraignent pas les activités du Conseil des gouverneurs.

Le président du Conseil des gouverneurs rappelle que les procès-verbaux du Conseil sont préparés en vue de la réunion suivante et adoptés au début de chaque réunion. Il rappelle les règles relatives à l'accessibilité et à la diffusion des documents et la divulgation des décisions et délibérations du Conseil des gouverneurs. Il rappelle aussi que les délibérations et les discussions qui ont lieu au Conseil sont toujours demeurées confidentielles afin de permettre aux membres de s'exprimer librement, et ce, malgré les divergences d'opinions.

Le président rappelle que, sur le point d'ordre en tant que tel, il serait tout à fait inapproprié de reprendre les discussions avec les journalistes. Il note que le dossier a été discuté au Téléjournal Acadie hier soir et qu'il est déjà à la une du journal Acadie Nouvelle ce matin, alors que le Conseil n'a pas encore délibéré sur la question.

Le président de l'ABPPUM indique qu'il n'est pas d'accord avec cette approche. Il s'appuie sur le document Mission, vision et valeurs pour rappeler que l'imputabilité et la transparence y sont énoncées. Le président de l'ABPPUM indique qu'il souhaite poursuivre son propos initial.

Le président de l'ABPPUM attire l'attention des gouverneurs à la page 11 du procès-verbal CGV-110917. Il souligne que lors du Comité plénier portant sur la requête en révision judiciaire, quatre personnes ont quitté la salle, soit Ghislain LeBlanc, Marie-Linda Lord, Daniel Héту et Michel Cardin. En citant le Code Morin, le président de l'ABPPUM estime que le président du Conseil des gouverneurs et le recteur et vice-chancelier auraient dû quitter la salle à ce moment puisqu'ils représentaient la partie en opposition dans la requête. Selon le président de l'ABPPUM, ceci aurait permis une discussion libre entre les gouverneures et les gouverneurs.

11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire (suite)

Point d'ordre : Le président du Conseil des gouverneurs explique qu'il serait inacceptable de demander au président du Conseil des gouverneurs ou au recteur et vice-chancelier, premier administrateur de l'Université de Moncton, de quitter la salle lors des délibérations de leur Conseil sur des questions de poursuites juridiques contre une décision du Conseil des gouverneurs. Le président rejette la position du président de l'ABPPUM.

Le président de l'ABPPUM souhaite continuer et indique qu'il souhaite que son propos soit inscrit au procès-verbal et qu'il ne soit pas trop synthétisé.

Point d'ordre : Le recteur et vice-chancelier indique que le procès-verbal existe dans sa forme habituelle depuis de nombreuses années. Le procès-verbal est approuvé par le Conseil des gouverneurs pratiquement à l'unanimité à chaque réunion. Le recteur estime qu'il est regrettable que l'on insinue que le procès-verbal ne reflète pas les discussions du Conseil des gouverneurs.

Le président de l'ABPPUM demande que l'on note ses propos au procès-verbal de la réunion du Conseil. La secrétaire générale indique qu'elle en tiendra compte.

Le président de l'ABPPUM attire l'attention des membres du Conseil à la page 12 du procès-verbal CGV-110917. Il note que, dans le rapport du Comité plénier, au point 1, les membres du Conseil des gouverneurs se disent inquiets d'un manque apparent de confidentialité d'une, d'un ou de membres. Le président indique qu'il se sent visé par ces propos. Il indique qu'il ne croit pas avoir manqué à une règle de confidentialité quelconque et indique que ce qui est relevé dans le procès-verbal est une forme d'intimidation et trouve qu'il s'agit là de propos regrettables. Par rapport au processus de sélection, selon lui, le 16 avril 2011, il s'agissait de la date de tombée de la confidentialité, car il y a eu un vote. Selon lui, il n'y a pas eu bris de confidentialité.

Par ailleurs, le président de l'ABPPUM fait remarquer que, lors de la réunion du Conseil des gouverneurs du 16 avril 2011, il y a eu des propos discriminatoires basés sur l'âge.

Point d'ordre : Le président du Conseil des gouverneurs demande un point d'ordre sur ce dernier point. Le président explique que lorsqu'il y a un comité plénier où des échanges ont lieu, celles-ci sont sous le sceau de la confidentialité à l'exception du rapport du Comité plénier. Les discussions entre les membres pendant un Comité plénier demeurent confidentielles et ne feront pas l'objet d'une discussion ultérieure. Il rappelle qu'il a déjà tranché cette question.

Le président de l'ABPPUM estime que, malgré ceci, les principes de l'ACPPU sur la transparence indiquent le contraire.

Point d'ordre : Louis Léger indique que le président de l'ABPPUM a expliqué pourquoi il ne pense pas devoir respecter les règles de confidentialité du Conseil des gouverneurs. Ceci est articulé dans le document soumis. À titre de gouverneur, membre du Comité exécutif et membre du Comité de finance, il indique ne pas vouloir se faire intimider et considère qu'il s'agit d'une forme d'intimidation de la part du corps professoral. Il estime que si un membre du Conseil des gouverneurs dit très clairement qu'il ne peut pas respecter les règles du Conseil, alors il faut se demander si ce membre devrait être ici.

Le président du Conseil des gouverneurs constate que monsieur Léger est hors d'ordre. Le président donne la parole à monsieur Cardin pour qu'il termine son propos.

Le président de l'ABPPUM indique que le Conseil des gouverneurs doit respecter ses procédures. Monsieur Cardin rappelle que sa lettre publiée dans le journal Acadie Nouvelle est demeurée sans réponse. Selon lui, il y a un déni général de la part de la direction et aucun et il n'y a eu aucun démenti. Il fait la proposition suivante :

P : 11-CGV-111126

Michel Cardin, appuyé par Daniel Héту, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs considère que, après examen, les inquiétudes exprimées au point 20.1 du procès-verbal du Conseil des gouverneurs CGV-110917 concernant la confidentialité et certains propos dit regrettables sont non-fondées. »

11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire (suite)

Le vote secret est demandé. Le président demande s'il y a un appui de cinq membres pour le vote secret. Trois personnes appuient la demande. Le président constate que le nombre requis de cinq membres n'a pas été atteint.

Pendant le vote, monsieur Cardin indique qu'il estime que les gens ne votent pas librement et que le président a un parti pris. Selon lui, ceci n'est pas de la transparence. Le président indique qu'il veut faire preuve d'ouverture et permettre à monsieur Cardin d'exprimer ses opinions.

Un gouverneur demande si l'on peut déroger à la règle d'un appui de cinq membres pour le vote secret. Le président indique qu'il a déjà tranché sur cette question et il appelle le vote.

Monsieur Cardin insiste sur le fait que le vote n'est pas libre, car le vote n'est pas secret. Selon le président du Conseil des gouverneurs, tous les gens sont libres de voter. Le président appelle le vote une deuxième fois. Monsieur Cardin déclare qu'il s'agit d'une mascarade.

Vote sur P11 Pour 3 Contre 19 Abstention 1 REJETÉE

Le président de la FÉÉCUM, Ghislain LeBlanc, rappelle qu'il siège comme représentant étudiant au Conseil des gouverneurs, mais qu'en réalité, il siège aussi à titre de président de la FÉÉCUM. Il explique qu'il doit présenter à son propre conseil d'administration les suivis du Conseil des gouverneurs. À ce titre, il indique que le procès-verbal est une synthèse des délibérations. Il compare ce procès-verbal à celui du Sénat académique où l'on retrouve une grande quantité d'informations. Monsieur LeBlanc indique qu'il doit gérer sa responsabilité envers le Conseil en tenant compte des principes de confidentialité et gérer sa responsabilité et ses obligations envers son propre conseil d'administration en leur fournissant des informations liées aux délibérations du Conseil.

Par ailleurs, le président de la FÉÉCUM estime que l'ampleur de la controverse dans le dossier de la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales aurait pu être prévenue en faisant preuve d'une plus grande transparence dans le dossier. Le président de la FÉÉCUM estime que plusieurs personnes auraient aimé des réponses aux questions posées. Selon lui, il y aurait dû avoir un meilleur effort au niveau des communications.

Le président de la FÉÉCUM soulève une question par rapport au choix des avocats qui ont travaillé dans le dossier de la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Il dit être inquiet du fait que la firme du président du Conseil des gouverneurs ait travaillé sur le dossier, même si maître Philippe Eddie, c.r., était l'avocat principal au dossier. Selon lui, il y a une apparence de conflits d'intérêts.

Le président du Conseil des gouverneurs rappelle que, lors de son élection à la présidence du Conseil, il avait informé qu'il n'accepterait plus de mandats juridiques personnels de l'Université de Moncton. Il rappelle que maître Philippe Eddie, c.r., a été retenu pour représenter l'Université de Moncton dans le dossier de la contestation judiciaire de la décision du Conseil des gouverneurs relativement au poste de vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Maître Eddie a fait appel à d'autres avocats possédant des spécialités qui touchent certains aspects du dossier. Selon le président, maître Eddie a retenu les services d'un avocat du cabinet Bingham. Lorsque vint le temps du recours, maître Eddie a également fait appel à un avocat du bureau de Stewart McKelvey. Il indique que maître Eddie n'a pas consulté l'Université de Moncton lorsqu'il a retenu ces avocats. Il indique que, s'il y a avait eu une audience devant la Cour, maître Eddie aurait été l'avocat principal de l'Université de Moncton.

Le recteur et vice-chancelier réitère que le mandat a été donné à maître Eddie et que toutes ses conversations liées au dossier l'on été avec maître Eddie seulement.

Le président de la FÉÉCUM demande que, dans le futur, le choix des avocats soit plus judicieux afin d'éviter toute apparence de conflits d'intérêts.

Point d'ordre : Louis Léger rappelle que le président de la FÉÉCUM a indiqué qu'il se trouvait parfois dans des situations difficiles en tant que représentant des étudiantes et des étudiants au Conseil des gouverneurs et président de la FÉÉCUM. Selon lui, en raison de cette situation, plusieurs présidents d'associations étudiantes ne sont pas membres des

11.5 Suivi au procès-verbal CGV-110917 - Requête en révision judiciaire (suite)

conseils d'administration universitaires pour éviter les conflits d'intérêts. Il demande c'est quoi l'utilité des commentaires du président de la FÉÉCUM vis-à-vis le choix du conseiller juridique au dossier. Est-ce de l'intimidation?

Le président de la FÉÉCUM explique que, au sein de bien des conseils d'administration universitaires, la présidente ou le président de l'association étudiante y siège. Il ajoute que, dans son cas, dans le règlement administratif de la FÉÉCUM, la présidente ou le président à titre de représentant élu par le corps étudiant, soit 1200 étudiantes et étudiants, a le mandat de siéger au sein du Conseil des gouverneurs.

Lise Bastarache indique aux membres du Conseil des gouverneurs qu'elle est une bénévole, qu'elle est membre du Conseil des gouverneurs depuis plusieurs années, qu'elle se sent libre de voter pour ou contre la direction et qu'elle prend insulte du fait que l'on pourrait questionner son objectivité.

Le président de l'ABPPUM demande si l'Université de Moncton était en contact avec l'avocat Sacha Morrisset du bureau de Stewart McKelvey pour défendre le dossier de nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Il demande si c'est bien le cas.

Sur ce point, le président du Conseil des gouverneurs explique que maître Morrisset du bureau de Stewart McKelvey est employé régulièrement par l'Université de Moncton pour la représenter dans un certain nombre de griefs et autres opinions, mais que le dossier de la requête fut accordé à maître Eddie. Par ailleurs, le recteur et vice-chancelier indique qu'il n'a jamais communiqué avec Sacha Morrisset du bureau de Stewart McKelvey pour défendre le dossier de la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales. Il réitère que, sur ce dossier, toutes les conversations liées au dossier ont eu lieu avec maître Eddie. La secrétaire générale indique qu'elle a donné un mandat à un avocat, soit maître Eddie, au mois de mai 2012 et que ce mandat portait sur un dossier seulement, soit la représentation de l'Université de Moncton dans la requête relative à la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales.

Raymond Lanteigne indique qu'il a été membre de plus d'une vingtaine de conseil d'administration tout au long de sa carrière et qu'il s'est toujours senti libre de parler et de voter. Il rappelle que, même si les gens ne prennent pas la parole, ceci ne veut pas nécessairement dire que ces gens sont sans opinion.

Daniel Héту indique qu'il ne croit pas qu'il y ait un conflit d'intérêts réel, mais qu'il semble y avoir une apparence de conflit d'intérêts et appelle à la prudence dans le choix des avocats.

Le président du Conseil des gouverneurs indique qu'il prend bonne note des commentaires de tous les membres du Conseil des gouverneurs.

12. **RÉCEPTION DU PROCÈS-VERBAL CCJ-111005**

Voir le Document D, p. 1-22

R : 12-CGV-111126

Milaine Roy, appuyée par Léandre Cormier, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs reçoive le procès-verbal du Comité conjoint de la planification CCJ-111005. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

13. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL (CCJ)**

13.1 **Évaluation des programmes de science politique**

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique que l'évaluation des programmes en science politique (Baccalauréat avec spécialisation en science politique; Baccalauréat avec majeure en science politique; et Mineure en science politique) a été faite par le professeur François Rocher de l'Université d'Ottawa. Le rapport final a été déposé le 24 mai 2011.

13.1 Évaluation des programmes de science politique

Selon l'évaluateur, les programmes permettent aux étudiantes et aux étudiants d'obtenir une formation de très haut niveau. L'évaluateur note la qualité de l'encadrement des étudiantes et des étudiants. Il note aussi que les activités de la recherche-développement-créditation sont nombreuses et diversifiées et que l'enseignement est de grande qualité.

Au sujet des points à améliorer, l'évaluateur note un certain chevauchement de la matière couverte d'un cours à l'autre et aussi dans l'expérience de la recherche des étudiantes et des étudiants. L'évaluateur suggère aussi de revoir la structure de certains cours d'études dirigées et il suggère qu'un minimum de six crédits de cours de troisième ou quatrième année soit exigé pour compléter le programme de Mineure.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche présente les recommandations du Comité conjoint de la planification et indique que celles-ci n'ont pas été modifiées au Sénat académique. Le Conseil des gouverneurs ne soulève aucune question.

R : 13-CGV-111126

Yvon Fontaine, appuyé par Jean Soucie, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les recommandations suivantes :

RECOMMANDATION 1

Que les programmes de spécialisation, de majeure et de mineure en science politique, tels que préparés en prévision du projet de reconfiguration institutionnel, soient maintenus en apportant les modifications suggérées par l'évaluateur externe et présentées dans les recommandations qui suivent.

RECOMMANDATION 2

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD revoient la séquence de cours d'études dirigées afin que celle-ci reflète mieux les exigences attendues dans ces cours.

RECOMMANDATION 3

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD examinent l'équilibre actuel dans l'offre des cours optionnels entre les différents champs de la discipline et fassent les ajustements qu'ils jugeront appropriés.

RECOMMANDATION 4

Que la Faculté des arts et des sciences sociales et l'UARD apportent une modification à son projet de reconfiguration de la Mineure en science politique afin de s'assurer que les étudiantes et les étudiants admis suivent un minimum de neuf crédits de cours de troisième et quatrième années dans la discipline.

RECOMMANDATION 5

Que l'UARD procède à un examen des sommaires de cours afin d'assurer qu'ils soient à jour et en concordance avec la description des cours au répertoire et qu'il procède à l'identification et à la correction, au besoin, des chevauchements dans la matière couverte.

RECOMMANDATION 6

Que l'on examine la possibilité d'aménager un espace approprié pour les étudiantes et les étudiants afin qu'elles et ils puissent avoir un local pour des fins de rencontre et de travail tel que le souligne l'évaluateur. »

14. NOMINATION U DE M DÉVELOPPEMENT INC.

Le recteur et vice-chancelier explique qu'il serait à propos que le nouveau vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines, monsieur Richard Saillant, soit membre du conseil d'administration UdeM Développement Inc. Il note que monsieur Nassir El-Jabi demeure en poste à titre d'administrateur.

R : 14-CGV-111126

Yvon Fontaine, appuyé par Ghislain LeBlanc, propose :

*« Que le Conseil des gouverneurs accepte la nomination de **Richard Saillant** à titre d'administrateur, membre du conseil d'administration de UdeM Développement Inc. »*

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

15. RAPPORT DE LA RÉUNION DU SÉNAT ACADÉMIQUE SAC-111031

Le Conseil des gouverneurs prend connaissance du condensé du procès-verbal de la réunion du Sénat académique du 31 octobre 2011.

16. RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

16.1 Modifications aux articles 41 et 43 des Statuts et règlements

Voir le Document E, p. 1-11

Article 41 - Comité d'attestation d'études

La présidente du Comité de gouvernance, Annie C. Daneault, explique que le Comité d'attestation d'études examine et sanctionne les dossiers universitaires des candidates et des candidats admissibles à un diplôme. Il appert que depuis plus de dix ans, le Sénat académique nomme des membres substitués au sein du Comité, notamment pour les deux professeures ou professeurs et les deux étudiantes ou étudiants. Ces nominations assurent un meilleur fonctionnement du Comité. La création de l'alinéa 41(4)f) et la modification du paragraphe 41(9) régularisera un mode de fonctionnement qui existe depuis plusieurs années.

R : 15-CGV-111126

Annie C. Daneault, appuyée par Yvon Fontaine, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte la création de l'alinéa 41(4)f) portant sur la nomination de substitués et la modification du paragraphe 41(9) des Statuts et règlements portant sur la durée des mandats des substitués. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Article 43 - Comité d'appel du Sénat académique

La présidente du Comité de gouvernance explique que le Comité d'appel du Sénat académique examine, juge et sanctionne tout grief présenté par une étudiante ou un étudiant qui estime avoir été traité injustement et lésé dans ses droits se rapportant à ses études. Depuis plus de dix ans, le Sénat académique nomme des membres substitués pour la présidence de ce Comité. Ces nominations assurent un meilleur fonctionnement du Comité. Puisque le Comité doit se réunir dans des délais assez courts et qu'aucun conflit d'intérêts ne doit exister entre la présidence et l'étudiante et/ou la faculté en cause, il est de mise d'avoir plusieurs membres substitués nommés par le Sénat académique. La modification de l'alinéa 43(3)e) et la modification du paragraphe 43(7) régulariseront un mode de fonctionnement qui existe depuis plusieurs années. Par ailleurs, une modification est apportée à l'alinéa 43(3)e) afin d'assurer une cohérence avec le paragraphe 43(11) portant sur le quorum.

16.1 **Modifications aux articles 41 et 43 des Statuts et règlements** (suite)

R : 16-CGV-111126

Annie C. Daneault, appuyée par Hermel Landry, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les modifications de l'alinéa 43(3)e) et du paragraphe 43(7) portant sur la composition du Comité et sur la nomination de substituts au sein du Comité respectivement. »

Vote sur R16

unanime

ADOPTÉE

16.2 **Formulaire sur les conflits d'intérêts**

Annie C. Daneault invite les membres à compléter le formulaire sur les conflits d'intérêts et de le remettre au Secrétariat général.

17. **RAPPORT DU COMITÉ DE FINANCE**

17.1 **Principes directeurs du budget 2012-2013**

Voir le Document F, p. 1

La présidente du Comité de finance, Lise Bastarache, rappelle que dans la préparation des budgets de fonctionnement des trois campus, l'objectif d'équilibre budgétaire doit être respecté dans les opérations régulières afin d'assurer la pérennité financière de l'Université. La présidente explique les trois paramètres à suivre et note que la priorité doit être accordée à l'investissement dans les services à la population étudiante et dans l'enseignement et la recherche.

R : 17-CGV-111126

Lise Bastarache, appuyée par Lacina Coulibaly, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs adopte les principes directeurs du budget - année financière 2012-2013. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

17.2 **Tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013**

Voir le Document G, p. 1

La présidente du Comité de finance présente les tableaux portant sur la tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013. Pour l'année 2012-2013, le Comité propose une augmentation de 1 % à 5 % au Campus d'Edmundston, de 0 % à 4 % au Campus de Moncton et une augmentation de 0 % à 2,5 % au Campus de Shippagan.

Le président de la Fédération des étudiantes et des étudiants de l'Université de Moncton (FÉÉCUM), Ghislain LeBlanc, rappelle que, au Campus de Moncton, une augmentation de 0 % à 5 % avait été adoptée pour l'année 2011-2012 et que, pour la prochaine année, on prévoit une augmentation jusqu'à 4 %. Ceci semble indiquer qu'il y a une augmentation maximale de 9 % sur deux ans. Selon lui, ceci semble indiquer une augmentation au-delà du rythme habituel.

La présidente rappelle qu'il n'y pas de place pour un déficit et que les taux sont fixés en tenant compte de la moyenne sur le marché et la concurrence. Selon elle, les taux proposés sont en concurrence avec les taux du marché.

R : 18-CGV-111126

Lise Bastarache, appuyée par Georges Arsenault, propose :

« Que le Conseil des gouverneurs accepte les tarifs de location pour l'année 2012-2013 tels qu'ils ont été présentés dans le document Tarification des logements universitaires pour l'année 2012-2013. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

18. RAPPORT DU COMITÉ DE VÉRIFICATION

Yves Gagnon, président du Comité de vérification, explique que le Comité de vérification s'est réuni le 12 octobre dernier. Le Comité a discuté du Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada et de l'Institut d'études acadiennes. Par ailleurs, le président explique que six mandats de vérification sont en cours.

19. RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Le recteur et vice-chancelier, membre du Comité, explique que le Comité de placement s'est réuni le 16 novembre dernier. Le Comité a passé en revue les rendements des gestionnaires de portefeuille (fonds de dotation et caisses de retraite). Au niveau du portefeuille total pour le fonds de dotation, on note une performance au troisième quartile à trois mois. Au niveau du portefeuille total pour les caisses de retraite, on note une performance au deuxième quartile à trois mois. De plus, le recteur et vice-chancelier explique qu'une évaluation actuarielle, déposée en septembre 2011, n'indique aucune détérioration quelconque par rapport aux déficits de continuité et de solvabilité.

20. PRÉSENTATION : FACULTÉ D'INGÉNIERIE

Voir le Document H, p. 1-24

Invité : Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie

Présentation

À l'aide de diapositives électroniques, Paul-André Chiasson, doyen de la Faculté d'ingénierie, présente un exposé de la Faculté. Il rappelle que les programmes en ingénierie ont connu un essor dans les années 1970, culminant en 1980 avec l'implantation d'un programme de maîtrise avec thèse. En 1985, le Département d'ingénierie est devenu une École de génie (rattachée à la Faculté des sciences et de génie). L'École de génie deviendra une école détachée dans les années 1990; elle se transforme en Faculté d'ingénierie en 2000.

Au niveau de la structure administrative, on y retrouve le Conseil de la faculté composé de sept membres internes dont le doyen et le vice-doyen. La Faculté compte trois départements : génie civil, génie électrique et génie mécanique. Le doyen explique les champs de spécialisation de chaque département. Côté recherche, le corps professoral de la Faculté publie environ 20 articles arbitrés dans des revues scientifiques et 35 articles arbitrés de conférence. Les subventions obtenues totalisent environ 325 000 \$ par année. Côté services à la collectivité, les membres de la Faculté sont très impliqués dans les ateliers, colloques, conférences, camps d'été, sociétés savantes et autres.

Au niveau de la formation, la Faculté offre des programmes agréés par le BCAPG permettant aux étudiantes et aux étudiants de pratiquer dans tous les pays de l'Accord de Washington (et plus). La première année des programmes de premier cycle est enseignée au Campus de Moncton et au Campus d'Edmundston. Au Campus de Shippagan, il y a moyen de faire plusieurs cours de la première année du programme d'ingénierie.

On compte plus de 1200 diplômées et diplômés de la Faculté à ce jour. Fait intéressant, depuis 2005, on note une croissance annuelle moyenne de 8,9 % dans les divers corps étudiants de la Faculté. Les diplômées et les diplômés en ingénierie font carrière dans l'industrie, dans les centres de recherche et dans les universités.

Le doyen explique que la Faculté est la plus grande des plus petites facultés d'ingénierie canadiennes. Parmi ses défis spécifiques, le changement du système d'évaluation du CRSNG est un défi non négligeable pour l'obtention de subventions de recherche. En ce sens, la création d'un programme de Ph. D. en sciences appliquées serait très souhaitable pour alimenter la recherche. Par ailleurs, la capacité d'accueil de la Faculté approche sa capacité maximale. Notons aussi le départ de trois professeurs d'ici trois ans.

Le président remercie monsieur Paul-André Chiasson pour sa présentation.

21. AFFAIRES NOUVELLES

21.1 Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton

Voir le Document I, p. 1-4

Le président de l'Association des bibliothécaires, professeures et professeurs de l'Université de Moncton (ABPPUM) dépose, séance tenante, deux documents ayant comme objet « Blâme de l'ABPPUM au Conseil des gouverneurs de l'Université de Moncton » et « Énoncé des principes de l'ACPPU sur la transparence dans les institutions postsecondaires ».

Le président explique la nature du blâme de l'ABPPUM en rappelant les devoirs, les responsabilités et l'imputabilité du Conseil des gouverneurs. Il rappelle la mission éducative et sociale de l'Université de Moncton (obligation d'exemplarité et de rayonnement). Il explique les manquements aux obligations du Conseil des gouverneurs, aux règlements institutionnels et à la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick. Le président, au nom de l'ABPPUM, souligne le non-respect des règlements écrits de l'Université de Moncton, le bris de confidentialité des membres du Conseil des gouverneurs et la violation de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick.

À la suite de ces explications, le président de l'ABPPUM adresse, au nom de l'ABPPUM, un blâme officiel au Conseil des gouverneurs et l'exhorte à adopter des pratiques exemplaires.

Le recteur et vice-chancelier indique que l'ABPPUM tire des conclusions sur des faits qui n'ont pas été confirmés de façon objective. Il poursuit en indiquant que le blâme est fondé sur une version des faits, soit celle de l'ABPPUM. Il rappelle que le débat entourant la décision du Conseil des gouverneurs au sujet de la nomination de la vice-rectrice aux affaires étudiantes et internationales a été fait de façon transparente et que les gouverneurs n'ont aucun reproche à se faire. Il indique ne pas avoir manqué à ses devoirs et à ses obligations en tant que recteur et gouverneur.

Hermel Landry déclare qu'il est membre du Comité exécutif et membre du Comité de gouvernance du Conseil des gouverneurs. Il déclare être fier d'être un gouverneur et qu'il accepte mal ce blâme de l'ABPPUM. Il indique qu'il n'a pas de blâme à prendre de monsieur Cardin. Monsieur Cardin précise qu'il s'agit d'un blâme de l'ABPPUM.

Lise Bastarache, Raymond Lanteigne et Alain Bossé indiquent qu'ils n'acceptent pas ce blâme officiel. La proposition suivante est mise aux voix :

R : 19-CGV-111126

Lise Bastarache, appuyée par Alain Bossé, propose :

« Que, en mon nom personnel et au nom des gouverneurs, que le Conseil des gouverneurs n'accepte pas le blâme de l'ABPPUM. »

Vote sur R19 Pour 16 Contre 2 Abstentions 2 ADOPTÉE

22. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du Conseil des gouverneurs aura lieu à Moncton le 14 avril 2012.

23. ÉVALUATION DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

Les membres non votants sortent de la salle, sauf la secrétaire générale. Les membres du Conseil des gouverneurs procèdent à l'évaluation du recteur et vice-chancelier.

24. CLÔTURE

La réunion se termine à 16 heures.

Contresigné le

André G. Richard, président

Lynne Castonguay, secrétaire générale